



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	7
Votants	40

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 054

PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2025 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Avit-de-Tardes, au nombre de trente-deux sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 19 juin 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANDET ; Mireille LEJUS ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Isabelle DUGAUD ; Jean-Luc LEGER ; Alexis TOURADE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS (à partir de 18h50 au début du point 4) ; Nadine RAVET ; Gérard SALVIAT (Suppléant de Thierry LETELLIER) ; Laurent LHERITIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Vincent PERRIERE (Suppléant de Laurence CHEVREUX) ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Jean-Pierre BARBE (Suppléant de Monique DEPEIGE) ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET à Pierrette LEGROS ; Michel GOMY à Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST à Claude BIALOUX ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Didier TERNAT à Denis PRIORET ; Alain DETOLLE à Valérie BERTIN ; Marina BONIFAS à Benjamin SIMONS (à partir de 18h50 au début du point 4).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF.

Benjamin SIMONS (Jusqu'à 18h50 au début du point 4).

Monsieur Claude BIALOUX présente le rapport suivant.

Contexte :

Au titre de sa compétence « voiries », la Communauté de communes assure la gestion de 205 kilomètres de voiries intercommunales.

Pour remédier aux principales dégradations de ces infrastructures, un programme annuel de travaux est envisagé. Il intègre des opérations d'entretien courant, dont une partie est réalisée en régie par l'équipe polyvalente, et des travaux de réfection.

Pour ces derniers, un marché de travaux à bons de commande est envisagé pour compléter la programmation globale 2025.

Objet de la demande :

Il s'agit d'attribuer le marché de travaux 2025. La forme du marché, accord-cadre à bons de commande, permet de disposer de différentes propositions techniques qui pourront être déployées selon les spécificités des tronçons routiers à traiter.

Si une priorisation prévisionnelle a déjà été envisagée, celle-ci pourra faire l'objet d'une réévaluation et d'ajustements avant l'émission des bons de commande au titulaire du marché.

Pour l'année 2025, quatre chantiers répartis sur quatre communes et représentant un linéaire total de 2 500 mètres sont à ce jour identifiés.

L'enveloppe maximale de dépenses du présent marché est fixée à hauteur de 126 000 € HT ; un dossier de demande d'aide DETR a été déposé pour bénéficier d'un soutien financier pour cette opération.

Eléments d'appréciation :

Pour la mise en concurrence de ce marché, la Communauté de communes a recouru à une procédure adaptée avec publicité dans un journal d'annonces locales avec quatre semaines de délai de réponse et une remise des offres prévue le 4 juin 2025.

Deux sociétés ont présenté une offre : COLAS et EUROVIA. Les deux dossiers ont été considérés comme recevables et ils ont été analysés au regard des critères d'évaluation :

- Valeur prix : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Le tableau de synthèse de l'analyse des deux dossiers est le suivant :

		Colas	Eurovia
Prix des prestations 60 %	estimation basée sur un hypothèse de travail	133 841,90 €	112 623,72 €
	note prix / 60	50,5	60,0
Qualité technique des prestations 40 %	Procédés et moyens d'exécution des travaux	Matériaux carrière Fayolle ou Clairavaux, émulsion La Brionne - Détails par fiche de chaque nature d'intervention	Analyse préalable du tonçon pour meilleur choix technique - Organisation détaillée - Détail par fiche d'intervention
	note / 10	9	8
	Sécurité des chantiers	1 conducteur de travaux, 1 chef de chantier 1 chef d'application - Organisation des chantiers - Signalisation, matérialisation des accès, concertation, sensibilisation, disponibilité - Accès sens de circulation - Homme de circulation -	Prise en compte des contraintes locales - Signalétique - Matériels de sécurité - Une organisation de prévention -
	note / 10	10	7
	Capacité du personnel et références de travaux	Détail des moyens techniques matériels et humains - Moyens de laboratoire - Nombreuses références	Détails des moyens techniques et humains - Nombreuses références locales - Une équipe complète dédiée aux travaux - Moyens bureau études
	note / 10	10	8
	Valeur technique et environnementales des variantes proposées	Pas de variantes proposées	Deux variantes techniques proposées : Profilovia, technique "Refresh" pour des solutions de qualité supérieures ou économique
	note / 4	0	4
	Filière tri et développement durable	Attestation gestion des déchets et bilan GES - Un ensemble de mesures prises pour la réduction des GES, la protection de l'eau, la gestion des poussières - Exigences de l'entreprise - Gestion déchets interne COLAS ou REVAL 23 avec traçabilité - Engagement dans l'EC	organisation des filières tri interne, EC3, Electrolux, Fayolle - Procédures globales de chantier DD - Gestion des poussières - Procédures de mesures compensatoires - Fiche urgence incident pollution
	note / 6	6	5
note technique / 40		35	32
Note finale		85,5	92,0

Globalement les deux offres sont très proches techniquement. La société COLAS a fourni un peu plus de garanties techniques dans son dossier mais elle n'a pas proposé de variantes techniques.

Pour analyser la valeur prix, une hypothèse technique de travail a été retenue sur laquelle les deux bordeaux de prix ont été appliqués. L'offre de la société EUROVIA apparait la plus économique.

De plus la société EUROVIA a proposé deux solutions variantes qui pourront être valorisées soit pour une finition de qualité supérieure à un prix économique (solution Profilovia), soit pour optimiser l'enveloppe financière au regard d'une nouvelle formule plus économique (solution « Refresh »).

Les notes finales du classement sont les suivantes :

- ✓ **COLAS : 85,5 points**
- ✓ **EUROVIA : 92,0 points**

La société EUROVIA obtient la meilleure note au classement final.

Eléments financiers :

Le présent marché à bons de commande est attribué sur la base d'un bordereau de prix unitaire et il garantit un montant minimum de 80 000 € HT et un montant maximum de 126 000 € HT.

A l'issue du choix définitif des tronçons à traiter, les bons de commande seront émis dans la limite du montant maximum du marché et au regard des choix techniques retenus.

Les dépenses sont programmées au budget prévisionnel 2025 en section d'investissement et ils doivent faire l'objet d'une aide DETR établie à hauteur de 40 % du montant des dépenses.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Benjamin SIMONS)

POUR : 39

Adopté à l'unanimité des votants

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux de voirie 2025 à la société EUROVIA sur la base du bordereau des prix unitaires figurant dans son dossier d'offre,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'acte d'engagement du marché ainsi que les bons de commande qui seront émis au fil de la réalisation des travaux.

Ainsi fait et délibéré le 26 juin 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250626-2025_054-DE